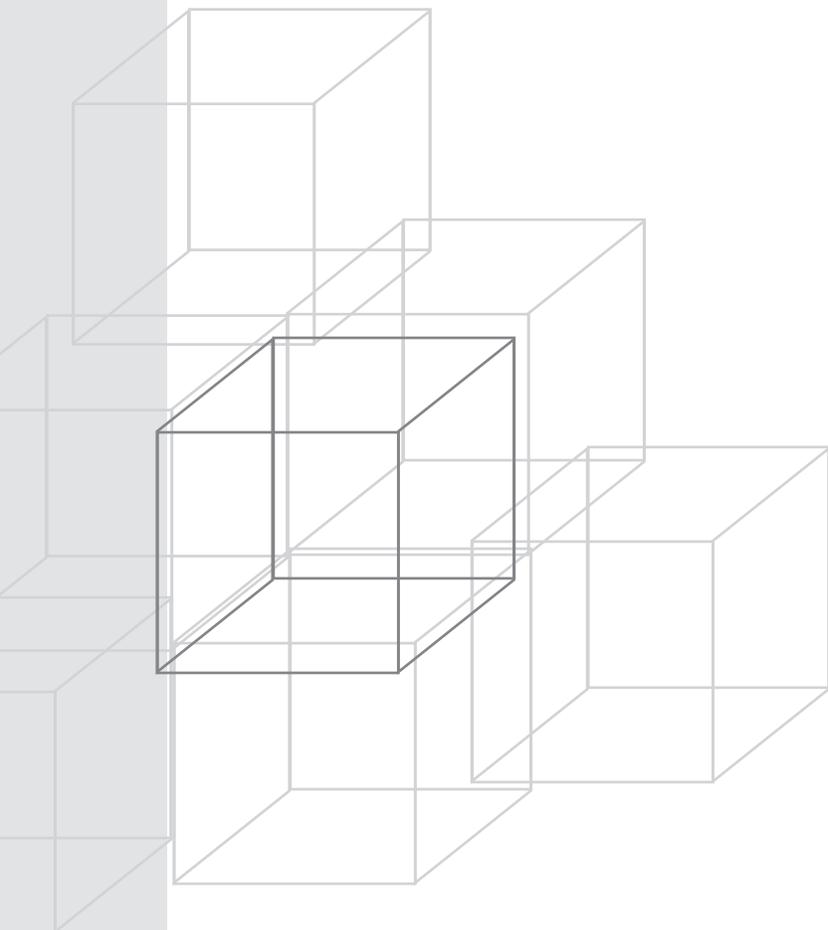


# **LE LIVRE BLANC DE L'ACQ POUR L'INTÉGRITÉ DANS LA CONSTRUCTION**

## **CHAPITRE I LE PROGRAMME INTÉGRITÉ UN OUTIL POUR RÉTABLIR LA CONFIANCE**



**ASSOCIATION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC**

Septembre 2015

Mise à jour : juin 2016

Livre blanc de  
l'ACQ sur l'intégrité

## **Chapitre I**

Le programme d'intégrité  
Un outil pour rétablir  
la confiance

par l'Association de la  
construction du Québec

**[integrite@prov.acq.org](mailto:integrite@prov.acq.org)**

ACQ-15-0082-092514

# UNE CRISE DE CONFIANCE MAJEURE

Au Québec, l'industrie de la construction est un secteur d'activité majeur au sein duquel des investissements de près de 45,4 milliards de dollars (45,4 G \$) ont été réalisés en 2014, soit 12 % du produit intérieur brut (PIB) de la province.

La Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction a mis au jour divers stratagèmes de collusion et de corruption dont les principales conséquences ont été de fausser le libre marché et la libre concurrence, d'accroître les coûts et d'avoir des répercussions sur les finances publiques. Et que dire de l'atteinte à la réputation des intervenants qui y étaient directement ou même indirectement associés.

Ces manœuvres ont également coûté très cher à l'industrie sur les plans de la confiance et du respect des dizaines de milliers d'entrepreneurs et de travailleurs qui ont vu leur réputation mise à mal et leur fierté ébranlée par des individus sans scrupules. De plus, elles ont avivé la colère, l'indignation, l'exaspération, le cynisme et le désabusement d'un nombre croissant de citoyens.

Force est de reconnaître qu'en raison de la nature même de cette crise, aucun changement législatif, réglementaire ou structurel ne permettra d'éradiquer à tout jamais les écueils de la collusion et la corruption **ni de rétablir l'intégrité, condition *sine qua non* de la confiance citoyenne envers les institutions.**

Inspiré par ce message empreint de pragmatisme, **le programme d'intégrité** mis sur pied par l'Association de la construction du Québec (ACQ) est le fruit d'une réflexion rigoureuse et approfondie au terme de laquelle nous en sommes venus à la conclusion **qu'il est impératif de relever le professionnalisme des intervenants afin de remédier à un manque criant d'expertises, d'encadrements et de moyens.**

Alors que nous sommes tous responsables de nos gestes et de nos actions, l'industrie se doit d'être proactive afin de projeter une image qui soit le véritable reflet de ses valeurs et de son apport essentiel à la société québécoise. En pratique, tous les intervenants concernés doivent se munir d'outils adéquats pour exercer leur jugement et assumer, de façon transparente, les obligations qui leur incombent.

**Manon Bertrand, MBA, CSO**  
Présidente

**« Au final, quelques modifications législatives ne suffiront pas à changer les choses sans que les institutions tout comme les citoyens soient mis à contribution. »**

- L'Hon. France Charbonneau  
Rapport d'étape, Commission sur l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction, janvier 2014



## L'INTÉGRITÉ : MOTEUR DE LA CRÉDIBILITÉ

Puisque toutes les parties sont condamnées à travailler ensemble et à collaborer afin de redonner confiance à la population, **chacun doit poser des gestes concrets qui vont bien au-delà de la stricte observation des lois et des règlements**, sans quoi les donneurs d'ouvrage et les entreprises auront peine à se libérer du climat de méfiance qui gagne l'industrie.

Dans ce contexte, les donneurs d'ouvrage doivent disposer des moyens nécessaires afin de prendre les meilleures décisions d'affaires et de minimiser leurs risques réputationnels. De l'autre côté, les entreprises de construction doivent être en mesure de se dissocier des stratagèmes qui ont éclaboussé toute l'industrie et faire valoir leur savoir-faire auprès des donneurs d'ouvrage.

L'enjeu principal est d'assurer **une véritable concurrence**, en isolant les entreprises délinquantes et en outillant celles soucieuses d'adopter et d'afficher de saines pratiques de gouvernance.

Il est urgent que les donneurs d'ouvrage puissent :

- repérer plus aisément les entreprises intègres;
- éviter d'importantes pertes financières souvent liées à la collusion, à la fraude et au vol;
- gérer leurs risques réputationnels;
- regagner la confiance des différents acteurs de l'industrie et du grand public en démontrant leur volonté de ne transiger qu'avec des entreprises transparentes et de bonne foi.

**Puisqu'une solution à cette crise s'avérerait caduque sans être accompagnée de changements majeurs**, les entreprises doivent revoir leurs façons de faire en matière de gestion courante et de transparence puis, s'afficher comme les plus aptes à répondre aux exigences pointues des donneurs d'ouvrage.

**« L'initiative de l'ACQ témoigne de son engagement envers la confiance du public, l'intégrité et la réputation du secteur de la construction. À n'en pas douter, ce livre blanc contribuera à favoriser l'acquisition des meilleures pratiques et à les améliorer de manière continue et proactive. »**

- Yves –Thomas Dorval  
Président-directeur général du  
Conseil du patronat du Québec

# L'ACQ S'ENGAGE ENVERS LE CHANGEMENT

Dès 2010, l'ACQ s'est engagée à trouver des solutions pour aider l'industrie. Elle a donc confié un mandat de recherche au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), qui a recensé diverses méthodes pour détecter et prévenir la collusion dans les marchés publics<sup>1</sup>. Cette étude fut d'ailleurs citée à plusieurs reprises par Jacques Duchesneau dans le rapport de l'Unité anticollusion et déposée à la Commission Charbonneau.

Rapidement, cet outil s'est avéré intéressant, mais pour l'ACQ, il fallait aller plus loin. Ainsi, en janvier 2013, l'ACQ a donné un second mandat à CIRANO : **proposer des solutions qui permettront aux entrepreneurs honnêtes d'afficher leur intégrité.**

Un an plus tard, CIRANO a remis son rapport dans lequel il recommande la mise en place d'un modèle d'action collective pour lutter contre la corruption dans l'industrie. La démarche proposée est inspirée d'un guide élaboré par le World Bank Institute, qui met en évidence un modèle mis en place par la Fédération de la construction de la Bavière en Allemagne.

De cette proposition découle un partenariat efficace qui a permis à l'ACQ de mettre sur pied :

- un programme d'intégrité adapté aux réalités de l'industrie de la construction;
- un service d'accompagnement professionnel des entreprises;
- des outils adaptés à l'industrie et simples à utiliser;
- un processus de certification indépendant.

**«Je veux souligner le fait que vous avez pris la balle au bond. Vous êtes allés au bout de cette idée-là. Ce n'est pas ce qu'on dit qui compte, mais c'est ce qu'on fait. En ce sens, je veux vraiment saluer l'ACQ d'avoir fait quelque chose de concret.»**

- Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale,  
Commission de la construction  
du Québec (CCQ)  
Automne 2014 congrès ACQ

<sup>1</sup> CIRANO, Youri Chassin, Marcelin Joanis  
Détecter et prévenir la collusion dans les marchés.  
<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010RP-13.pdf>

<sup>2</sup> «World Bank Institute. Fighting Corruption through Collective Action. A guide for business, 2008, 89 pp.  
[http://info.worldbank.org/etools/docs/antic/Whole\\_guide\\_Oct.pdf](http://info.worldbank.org/etools/docs/antic/Whole_guide_Oct.pdf)

## LES ÉTAPES DU PROGRAMME D'INTÉGRITÉ ACQ

Le programme d'intégrité de l'ACQ est un modèle unique au Québec qui combine des outils concrets de gestion d'entreprise et des formations sur la prise de décision en matière d'éthique. Afin de s'assurer que le programme d'intégrité soit adapté à la réalité québécoise, des projets-pilotes ont été réalisés avec six entreprises de taille et d'expertise différentes. Ayant pris fin en février 2015, l'analyse faite par l'équipe de CIRANO indique que cette phase expérimentale a permis de « renforcer la crédibilité du programme d'intégrité ».

Les principales étapes du programme sont :

### 1. L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION :

Est-ce que l'entreprise s'engage à participer activement à l'implantation des mesures au sein de son organisation afin d'encadrer, de promouvoir et d'améliorer les pratiques d'affaires éthiques ?

### 2. NOMMER LES RESPONSABLES DU PROGRAMME :

Qui agira à titre d'agent(e) d'intégrité afin d'assurer l'implantation et la viabilité du programme au sein de l'entreprise ? Qui agira en tant que référence auprès du personnel pour toute question ?

### 3. FAIRE LE DIAGNOSTIC INITIAL :

L'entreprise possède-t-elle des règles de conduite claires ? Les employés sont-ils au fait des comportements proscrits ou encouragés sur les lieux de travail ?

### 4. DÉTERMINER LES VALEURS :

Quelles sont les valeurs les plus importantes pour l'entreprise ? Comment les faire vivre à travers les activités quotidiennes ?

### 5. ÉLABORER LA CHARTE DE VALEURS ET LE CODE DE CONDUITE :

Quelles est la mission et la vision de l'entreprise ?  
Quelles sont les politiques internes en place ?  
Quelles actions privilégier afin que ses activités soient conformes aux normes éthiques ?  
Quelles sanctions seront prévues contre les comportements délinquants ?

« L'industrie de la construction représente des investissements annuels de près de 50 milliards de dollars. De grands chantiers sont devant nous. Je félicite l'ACQ d'avoir pris les devants avec la rédaction de ce livre blanc, riche en contenu et en actions pour l'intégrité de ce moteur important de notre économie. »

- Françoise Bertrand, O.C., C.Q.  
Présidente-directrice générale  
Fédération des chambres de  
commerce du Québec

## 6. DÉFINIR LES RISQUES :

Quels sont les risques relatifs à l'éthique et l'intégrité susceptibles de se matérialiser dans l'entreprise (vol, extorsion, harcèlement) et ce, pour chacun des employés – de bureau comme de chantier – et des activités liées à leur poste ?

## 7. METTRE EN PLACE DES PROCESSUS SIMPLES, MAIS RIGoureux :

- **Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts :**  
pour exposer, en aval, les situations dans lesquelles les intérêts d'un employé pourraient affecter son jugement et sa loyauté envers l'entreprise.
- **Registre de cadeaux, dons, sollicitations et marques d'hospitalités :**  
pour maximiser la transparence de tous les types de transactions avec des fournisseurs, partenaires d'affaires, etc.
- **Carte de satisfaction des clients :**  
pour permettre au client de communiquer son niveau d'appréciation sur la qualité des travaux effectués, le professionnalisme de l'employé sur le chantier, etc.
- **Politique d'approbation et de signature :**  
pour assujettir l'autorisation des contrats à des contrôles adéquats et ainsi minimiser les risques contre les pertes financières dues à la fraude, par exemple.

## 8. FORMER LES PERSONNES À RISQUE ÉLEVÉ :

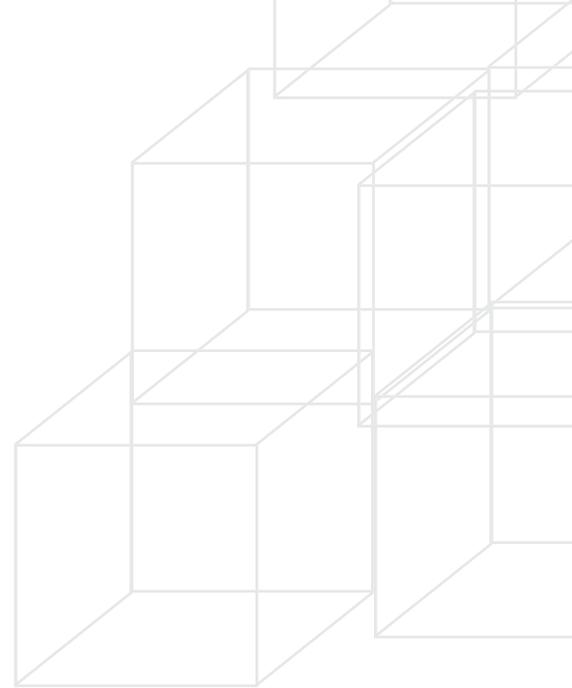
Qu'est-ce que l'éthique, l'intégrité et la transparence ? Comment prendre une décision « éthiquement défendable » face à une situation délicate ?

## 9. INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES EMPLOYÉS :

Explication des changements à venir, la nature et le fonctionnement des nouveaux processus.

## 10. AUDIT DE CERTIFICATION ET RENOUVELLEMENT :

Préparation de la demande de certification et suivi pour son maintien, le cas échéant.



« Not only does an effective anti-bribery programme help mitigate this risk, it also strengthens reputation, builds the respect of employees, raises credibility with key stakeholders and supports an enterprise's commitment to honest and responsible behaviour.»

- Transparency International  
Business Principles for Countering  
Bribery, 2013

## LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Puisque plus de 80 %<sup>3</sup> des entreprises en construction sont composées de cinq employés et moins, plusieurs d'entre elles ne disposent pas du temps, du matériel ou des ressources afin de mettre en place un tel système par elles-mêmes. C'est pourquoi le service d'accompagnement de l'ACQ s'avère un élément crucial dans l'implantation du programme. Les professionnels de l'ACQ ont ainsi créé une **«Trousse d'intégrité», un produit clé en main**, qui comprend :

- des gabarits à personnaliser pour chacun des documents suggérés (charte de valeurs, code de conduite, registre de cadeaux, sollicitations et dons, politique de signature et d'approbation, etc.);
- des fiches explicatives pour la rédaction des gabarits et des conseils pratiques pour la mise en œuvre;
- des stratégies de communication afin de diffuser l'initiative aux employés comme aux partenaires d'affaires;
- des rencontres personnalisées d'informations et de suivi avec les professionnels de l'ACQ;
- des formations offertes par un expert en éthique;
- l'aide à la préparation de la demande de certification et du suivi pour son maintien, le cas échéant.

**«Au départ, je ne sentais pas la vulnérabilité de Régulvar, mais après avoir passé au travers de la matrice d'éthique et en ayant autour de la table différents collaborateurs occupant différents postes, on s'aperçoit que tout le monde est vulnérable(...) je suis super content de ce que nous avons fait.»**

- Marc Dugré, ing.  
Président, Régulvar inc.  
Laval

---

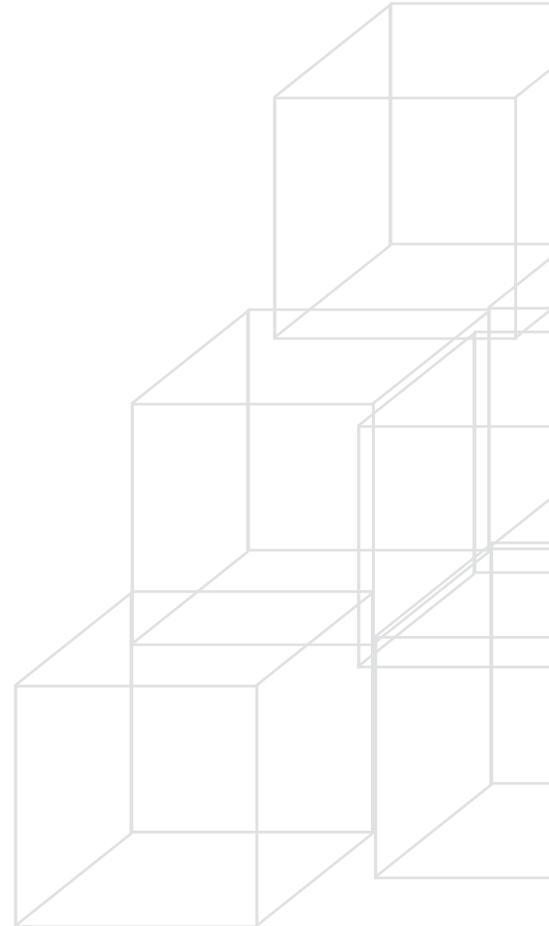
<sup>3</sup> *Nombre d'employeurs, heures travaillées et masse salariale selon le nombre moyen de salariés, 2013*  
Commission de la construction du Québec, avril 2014

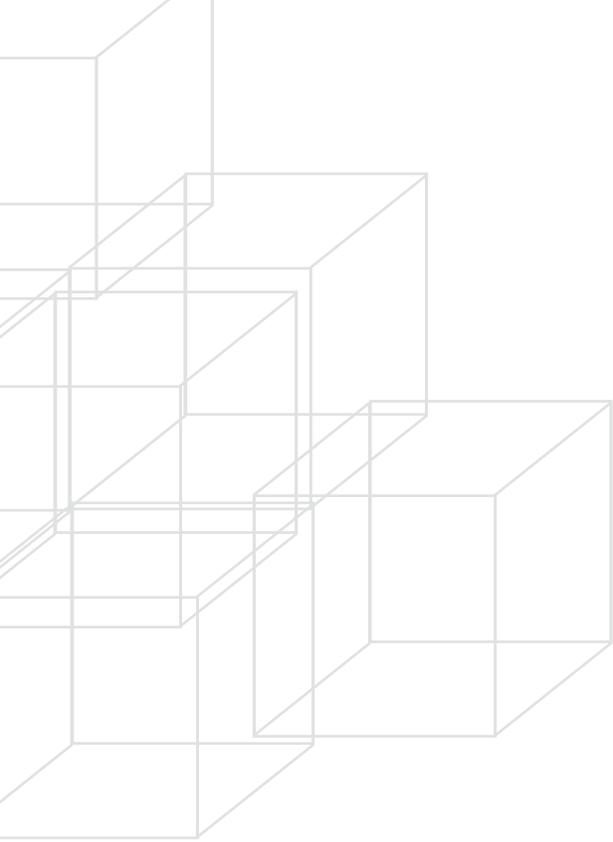
# LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

Le programme de certification est en processus de développement. L'ACQ promeut toutefois la mise sur pied d'un organisme sans but lucratif indépendant chargé de l'audit, de la vérification et de la certification des entreprises participantes au programme.

Les responsabilités de l'organisme indépendant pourraient être de :

- S'assurer du respect des exigences préalables à l'obtention et au maintien de la certification de l'entreprise, qui :
  - devra être habilitée à opérer des activités dans l'industrie de la construction;
  - ne devra pas être inscrite au RENA;
  - ne devra pas détenir une licence restreinte et être en mesure de prouver que ses états financiers font l'objet d'une vérification rigoureuse sur une base annuelle par un expert indépendant;
- Réaliser des audits et attester que le programme d'intégrité implanté par l'entreprise respecte les exigences et les procédures pour l'obtention de la certification. Les auditeurs prépareront un rapport avec leurs recommandations qui sera communiqué au comité de certification;
- Réviser le dossier et décider de l'octroi ou non de la certification à l'entreprise;
- S'assurer du maintien des conditions de certification par l'entreprise d'ici la période de renouvellement qui aura été fixée;
- Diffuser les noms des entreprises qui ont obtenu et/ou renouvelé leur certification, le cas échéant;
- S'assurer de la mise à jour et de l'amélioration continue du contenu du programme de certification.





## **L'INTÉGRITÉ : L'AFFAIRE DE TOUS**

Forte d'une combinaison d'expertises reconnues qui ont permis de maximiser la qualité du contenu et la viabilité du projet, l'ACQ a réfléchi, testé et perfectionné ce programme d'intégrité en collaboration avec :

- le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO);
- l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);
- Bernard Lapierre, philosophe-éthicien, enseignant à la Polytechnique de Montréal;
- Lyne Pelletier, consultante en qualité, éthique et développement.

De plus, au printemps 2014, six entreprises membres de l'ACQ – dont la taille varie de 5 à 500 employés – ont accepté de participer aux projets-pilotes: Construction Albert Jean Ltée, Construction SRB s.c.c, Création Design et Accessoire, Groupe CVC, Produits métalliques PMI et Régulvar.

Ces expériences tendent à prouver qu'une crise comme celle que notre industrie traverse actuellement est certainement une problématique de taille dont les conséquences sont froidement ressenties mais que, d'un autre côté, elle fragilise le laxisme et le désengagement social qui guidaient depuis trop longtemps certaines pratiques d'affaires.

S'il est nécessaire que les entrepreneurs regagnent la confiance perdue en implantant de saines pratiques de gouvernance, il est impératif que ce changement de culture soit propulsé par **des moyens efficaces et élaborés sur des principes de développement durable qui favorisent la pérennité économique des entreprises.**

Pour ce faire, la contribution de toutes les parties concernées doit être apportée afin que les nouvelles règles du jeu correspondent réellement aux valeurs et aux besoins de l'industrie de la construction. Encore à ses débuts, **cette action collective prendra son élan à la vitesse et dans la direction que souhaitent ceux qui choisiront de s'impliquer dans le projet plutôt que de regarder passer la parade.**

L'ACQ souhaite maintenant s'assurer de l'engagement des donneurs d'ouvrage, autant du secteur public que privé, dans le processus. Beaucoup reste à accomplir et ce nouveau partenariat est indispensable. Les donneurs d'ouvrage peuvent avoir voix au chapitre, entre autres par leur implication dans la gestion de l'organisation indépendante qui chapeautera, auditera, certifiera et réévaluera l'ensemble du processus auquel devront se conformer les entrepreneurs.

Apprenons des expériences probantes et regroupons nos efforts afin de faciliter le redressement de l'industrie de la construction au Québec – un pilier important de notre économie.

**« Strategically, using Collective Action is a tangible demonstration of a company's commitment to many of the principles underlying corporate social responsibility and "effective" compliance program activities. »**

- World Bank Institute  
Fighting Corruption through  
Collective Action  
A guide for business, 2008

# COLLABORER AVEC UNE INDUSTRIE QUI AFFICHE SON INTÉGRITÉ

## À titre de donneur d'ouvrage, quels sont les avantages à participer au programme d'intégrité ?

- Repérer plus aisément les entreprises intègres et ainsi réduire vos risques réputationnels.
- Éviter d'importantes pertes financières souvent liées à la collusion, à la fraude et au vol.
- Regagner la confiance des différents acteurs de l'industrie et du grand public en démontrant votre volonté et votre engagement à ne transiger qu'avec des entreprises transparentes et de bonne foi.
- Se doter d'outils afin de respecter les politiques de gestion contractuelle, le code de conduite ou les règlements internes imposés.

## Quels sont les avantages concrets du programme d'intégrité pour les entrepreneurs ?

- Se démarquer des concurrents avec un système de gestion des risques validé par un processus de certification rigoureux.
- Satisfaire aux demandes croissantes des donneurs d'ouvrage en ce sens.
- Consolider une demande d'autorisation auprès de l'AMF.
- Attirer et retenir une main-d'œuvre compétente.

## Comment puis-je m'impliquer dans le programme d'intégrité de l'ACQ ?

Nous invitons les donneurs d'ouvrage intéressés au programme à appuyer l'ACQ de deux façons : en collaborant à la mise en place de l'OBSL en tant qu'administrateur et membre votant ou encore, en communiquant votre appui au programme et en mentionnant votre intérêt auprès de vos partenaires d'affaires.

### **Quelles sont les différences entre le programme d'intégrité de l'ACQ et les certifications ISO ?**

Selon les témoignages recueillis, l'implantation d'un programme d'intégrité est plus simple à réaliser et moins lourd à opérer que l'implantation des critères exigés par la certification ISO. Toutefois, les entreprises qui détiennent la certification ISO seront avantagées au stade de l'implantation du programme, car plusieurs étapes sont complémentaires et s'imbriquent donc parfaitement avec les processus requis par ISO.

### **Le programme d'intégrité est-il superflu tenant compte de l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière d'octroi des contrats publics ?**

L'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) illustre l'enquête sérieuse dont a fait l'objet l'entreprise et ses administrateurs alors que le programme d'intégrité témoigne de l'engagement de l'entreprise de mettre en place les outils nécessaires afin de réagir promptement aux plaintes pouvant être formulées à son égard et du souci de cette dernière à protéger ses clients des risques réputationnels qu'ils peuvent encourir en faisant affaires avec des fournisseurs à risque.

L'autorisation de l'AMF se distingue également d'un programme d'intégrité en ce qu'elle ne constitue pas un engagement volontaire et public de l'entreprise à privilégier le développement et le maintien d'une culture d'intégrité auprès de ses employés.

De plus, le programme permet à tout type d'entreprises d'afficher son intégrité. Ainsi, les entreprises qui travaillent avec d'autres donneurs d'ouvrage que les municipalités et organismes publics québécois visés par la loi (secteur privé, gouvernement fédéral ou travail hors Québec) peuvent se démarquer de leur compétition grâce au programme d'intégrité.

## COLLABORER AVEC UNE INDUSTRIE QUI AFFICHE SON INTÉGRITÉ

**La *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements d'application empêchent-ils un donneur d'ouvrage public d'exiger que les soumissionnaires éventuels d'un projet aient implanté un programme d'intégrité dans leur entreprise et, le cas échéant, qu'un tel programme ait fait l'objet d'une certification ?**

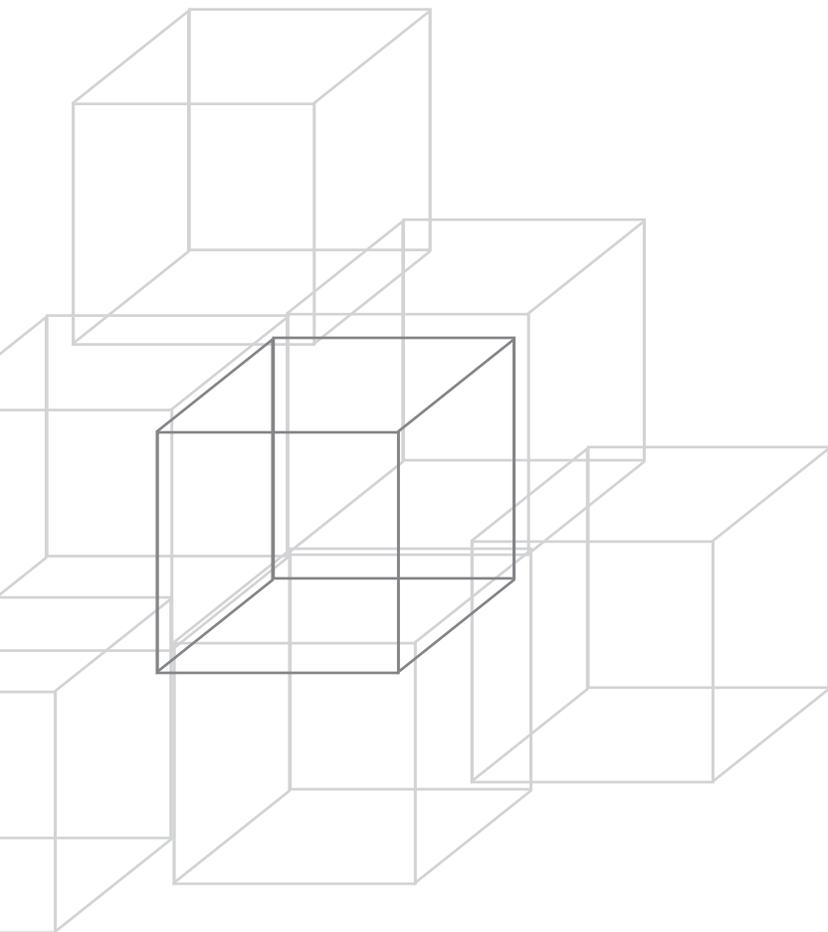
Rien dans la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements d'application ainsi que dans les lois applicables aux villes et municipalités du Québec n'empêche une municipalité, une commission scolaire ou un organisme public de requérir, soit dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à tous ou dans le cadre d'un processus de qualification, de demander que les soumissionnaires aient implantés dans leurs entreprises un programme d'intégrité ou, le cas échéant reconnaître une certification à l'égard de tels programmes.



# ANNEXE

**L'industrie de la construction québécoise fait  
figure de proue dans le monde avec une innovation  
inédite en matière d'éthique et d'intégrité**

**Juin 2016**



**ASSOCIATION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC**

# **L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION QUÉBÉCOISE UNE FIGURE DE PROUE DANS LE MONDE**

en matière d'éthique et d'intégrité

## **Derniers développements**

Afin de s'assurer que le programme est adapté à la réalité des entreprises québécoises de construction, l'ACQ a mis sur pied des projets pilotes avec six entreprises représentatives. Un calendrier de travail a été convenu avec celles-ci.

À l'automne 2015, l'ACQ a rendu public ce livre blanc qui faisait le point sur sa démarche. Comme le recommandait le rapport CIRANO, l'ACQ a réitéré son souhait de mettre sur pied d'un organisme indépendant qui certifiera la démarche. Cet organisme devrait voir le jour au cours de l'année 2016.

Au cours de l'année 2015, l'ACQ a mis sur pied un service d'accompagnement pour les entreprises qui souhaitent implanter un programme d'intégrité.

Depuis avril 2016, deux entreprises ont implanté le programme et plus d'une dizaine sont en voie de le faire.

## **ASSOCIATION CANADIENNE DE LA CONSTRUCTION**

L'ACQ a reçu, en février 2015, le prix de l'association partenaire de l'année décerné par l'Association canadienne de la construction. Parce qu'elle a contribué à la promotion et à l'avancement de l'industrie canadienne de la construction en développant notamment une stratégie de communication publique et de relations gouvernementales mettant en valeur l'importance d'adopter des pratiques d'affaires responsables et éthiques et en développant un programme d'intégrité adapté aux entreprises de construction.

# DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

ont manifesté un appui ou un soutien  
à la démarche de l'ACQ

## Lettres et témoignages d'appuis

- M. YVES-THOMAS DORVAL,  
PDG du Conseil du patronat du Québec
- MME FRANÇOISE BERTRAND,  
PDG de la Fédération des chambres de commerce du Québec
- MME DIANE LEMIEUX,  
PDG de la Commission de la construction du Québec
- M. STÉPHANE LABRIE,  
PDG de la Régie du bâtiment du Québec
- M. FRANÇOIS BERGERON,  
Président de la Commission professionnelle -  
Services des ressources matérielles de l'Association  
québécoise des cadres scolaires du Québec
- MME PAULINE D'AMBOISE,  
Vice-présidente Gouvernance et responsabilité sociale  
et Secrétaire générale de Desjardins (témoignage  
vidéo sur la [chaîne youtube de l'ACQ](#) mais aussi dans  
la [section fournisseurs du site de Desjardins](#)).
- M. RICHARD DARVEAU,  
PDG de l'Association québécoise de la quincaillerie  
et des matériaux de construction (AQMAT)

## FÉDÉRATION DE LA CONSTRUCTION DE BAVIÈRE (EMB Wertemanagement)

Le modèle de l'ACQ a été inspiré en partie par celui mis en place par la Fédération de construction de Bavière qui a d'ailleurs souligné la mise en place du programme au Québec.

L'ACQ a compté sur EMB Wertemanagement pour présenter le système de gestion de conformité axée sur la valeur ([texte original en allemand](#)), [disponible aussi en format PDF](#).

# UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT

## A Practical Guide for Collective Action Against Corruption (PDF)

Un guide pratique pour l'action collective contre la corruption. Le projet de l'ACQ est une des initiatives répertoriées dans ce document qui fournit des conseils sur la façon de mettre en œuvre des initiatives d'action collective, tout en présentant divers exemples de projets d'action collective dans le monde entier.

***Le projet de l'ACQ est un des trois projets dans le monde qui touche le secteur de la construction.***

# INTERNATIONAL CENTRE FOR COLLECTIVE ACTION

[www.collective-action.com/about\\_us](http://www.collective-action.com/about_us)

Géré par le Basel Institute on Governance et financé par **Siemens**, le centre agit comme une base de données complète et interactive en ligne, mais aussi comme un centre de ressources pour toutes les informations sur l'action collective pour lutter contre la corruption, y compris des exemples d'initiatives d'action collective.

L'initiative de l'ACQ est répertoriée et **un article a été publié à ce sujet en 2015.**



# LES MÉDIAS EN PARLENT

## Magazine l'Actualité

Dans un texte publié dans l'Actualité du 4 novembre 2015, le journaliste Brian Myles, propose dans son plan d'action à la CEIC, d'étendre le modèle d'autorégulation de l'ACQ à l'ensemble de l'industrie.

« Alors que la commission Charbonneau s'apprête à déposer son rapport final, notre spécialiste dresse la liste des six conditions pour que le Québec reparte sur de nouvelles bases... L'industrie de la construction doit aussi fournir sa part et mettre en place des mesures d'autorégulation. À ce sujet, l'Association de la construction du Québec (ACQ) tente depuis le printemps 2014 une expérience intéressante, le programme Intégrité. Il s'agit d'une certification accordée aux entreprises qui adhèrent à des valeurs d'intégrité, de professionnalisme, de collaboration et de respect. Une forme d'autorégulation destinée à encourager l'émergence de bonnes pratiques au sein de l'industrie, et à donner au public des garanties de rigueur et d'intégrité.

[www.lactualite.com/politique/le-quebec-est-il-gueri-de-la-corruption/](http://www.lactualite.com/politique/le-quebec-est-il-gueri-de-la-corruption/)

## Financial Post

Un article du Financial Post a permis une couverture de presse qui dépasse le cadre québécois et canadien et a été repris notamment par Transparency International.

[business.financialpost.com/news/quebec-construction-association-launches-integrity-program-to-combat-corruption](http://business.financialpost.com/news/quebec-construction-association-launches-integrity-program-to-combat-corruption)



## ACQ INTÉGRITÉ

Nous joindre :

**514 354-0609**

**integrite@prov.acq.org**



ASSOCIATION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC

[acq.org/integrite](http://acq.org/integrite)